

# Succession si un heritier s'oppose

## Par livaga, le 03/10/2012 à 12:38

#### Bonjour,

lors d'une succession, si un heritier desire sa part en biens (exemple: une residence de campagne ou une auto), un héritier peut il s'y opposer?

### Par amajuris, le 03/10/2012 à 13:03

bjr,

est ce réel

si le défunt n'a rien précisé, il n'y a aucune raison qu'un héritier soit favorisé par rapport à un autre.

donc pour le partage il faut l'accord de tous les héritiers sinon le tribunal tranchera.

### Par livaga, le 03/10/2012 à 13:11

oui d'accord, mais dernierement j'ai entendu qu'il y avait une loi recente qui stipulait que si la majorité des heritiers etaient d'accord sur le fait, cela passait exemple l'heritier A fait une demande pour avoir un bien, l'heritier B est contre, mais les heritiers C et D sont pour le notaire tranche suivant donc la majorité

## Par amajuris, le 03/10/2012 à 13:32

bjr,

je ne connais pas cette nouvelle disposition.

ce qui est sur c'est qu'un notaire n'a pas le pouvoir de trancher un différent entre les héritiers, seul un tribunal peut le faire.

le notaire fait un pv de difficultés et envoie les héritiers devant le tribunal cdt

Par livaga, le 03/10/2012 à 13:40

ok

merci merci beaucoup